



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Attribution des subventions
2025 aux associations

**Délibération
n°2025/23**

7 AVRIL 2025

Date de la convocation :
1^{er} avril 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 10 avril 2025 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme JACOB DELESCLOSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

Était absente excusée :

Mme LARGILLET Agnès.

Étaient absents :

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 22

BUDGET PRINCIPAL : Attribution des subventions 2025 aux associations.

Monsieur Jimmy LEVESQUE, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et Sportive, donne lecture des propositions de vote des subventions aux associations pour 2025 qui figurent dans les annexes du projet de budget primitif 2025, étant précisé que les élus membres des associations bénéficiaires de ces subventions doivent s'abstenir de participer au débat et de prendre part au vote.

La Commission Finances-Budget ayant examiné cette proposition de vote des subventions 2025 aux associations lors de sa séance du 2 avril 2025 et émis un avis favorable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Brigitte FAVRY-BOURGET et Madame Michèle DÉMARES ne participant pas au vote, décide par 22 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter les subventions 2025 aux associations figurant dans l'annexe du budget primitif 2025 l'exception des subventions suivantes, qui sont votées :
 - Par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Cercle d'Activités Physiques », Monsieur Jimmy LEVESQUE, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 20 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Pétanque Club Pavillais », Monsieur Jimmy LEVESQUE et Monsieur Gérard VANDEVILLE, membres de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « France 44 », Madame Christelle LEMONNIER, membre de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 20 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Madeleine Loisirs », Madame Émilie JACOB-DELESCLUSE et Monsieur Serge GOHÉ, membres de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Cultur'Esne », Madame Mercedes MULET, membre de cette association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 20 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Comité de jumelage Pavilly / Freckenhorst », Monsieur Hubert GALISSON et Monsieur Christian DEMANNEVILLE, membres de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « UNC-AFN », Madame Christelle LEMONNIER, membre de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 20 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Expo Rétro Pavilly », Monsieur François TIERCE et Monsieur Eddy Lefaux, membres de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 20 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Amicale Cyclotouriste Pavillaise », Monsieur François TIERCE et Monsieur Dominique LE MOING, membres de ces associations, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « US Pavilly Basket », Monsieur Ahmed MERBAH, membre de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
 - Par 21 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Le Relais », Monsieur Hubert GALISSON, membre de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

- Par 19 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », pour la subvention à l'association « Souvenir Français Caux-Austreberthe », Monsieur François TIERCE, Monsieur Eddy Lefaux et Monsieur Gérard VANDEVILLE membres de l'association, ne participant ni au débat, ni au vote ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com